



SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

Politique biodiversité, eau et réduction des pollutions

Version 1

Dernière date de mise à jour : décembre 2024

Validée par : Direction RSE Groupe

SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

Introduction

Conscient des enjeux environnementaux actuels et à venir, notre entreprise s'engage à adopter une approche ambitieuse et holistique pour réduire son empreinte environnementale. Les politiques mises en œuvre par le Groupe couvrent notamment :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La limitation des impacts sur la biodiversité
- La réduction de l'empreinte eau générée par la fabrication des produits
- La réduction des pollutions dans l'eau, l'air et les sols en lien avec la fabrication des produits
- La prévention et la réduction des déchets,

Les sujets du climat, des standards de matières reconnues à plus faible impact sur l'environnement et de l'économie circulaire sont traités dans des politiques dédiées disponibles sur le site internet du Groupe.

La présente politique concerne la stratégie mise en œuvre par SCMP sur les questions de biodiversité, d'eau et de réduction des pollutions.

A travers le pilier **SMCP Planet**, de sa stratégie RSE, le Groupe agit pour limiter son impact sur la biodiversité en repensant travaillant sur l'éco-conception de ses produits, le choix de matières certifiées et le recours à des procédés de transformation moins impactant.

La politique biodiversité, eau et réduction des pollutions définie par le groupe SMCP vise à apporter des réponses adaptées aux impacts et risques matériels identifiés et sont, à ce titre, fortement orientées sur les modalités d'approvisionnement des matières premières utilisées dans la fabrication des produits du Groupe. Ces lignes directrices sont partagées avec les fournisseurs du Groupe. La traçabilité des chaînes d'approvisionnement, jusqu'aux étapes de culture et d'élevage, constitue un socle indispensable à leur déploiement et fait l'objet d'un programme dédié dans toutes les marques du Groupe.

Le Groupe publie chaque année les éléments inhérents à l'évolution de cette politique dans son rapport de durabilité. Ce contenu est revu et audité par un organisme tiers indépendant, garantissant la transparence de notre démarche.

Biodiversité et écosystèmes

Analyse des impacts et dépendances

Le Groupe a réalisé une analyse des impacts de ses activités sur la biodiversité et de leur dépendance aux services rendus par les écosystèmes. Cette analyse couvre notamment :

- o l'analyse de la proximité des sites opérés par le Groupe avec des zones clés en matière de biodiversité ;
- o l'analyse globale des impacts du cycle de vie des produits sur les cinq principaux facteurs de perte de biodiversité définis et classés par niveau d'importance par l'IPBES¹ : changement d'utilisation des terres, de l'eau douce et des mers ; exploitation directe des ressources naturelles ; changement climatique ; pollution des sols, de l'eau et de l'air ; dissémination d'espèces exotiques envahissantes ;
- o l'analyse de la dépendance de ses activités aux services rendus par les écosystèmes ;
- o l'analyse de l'exposition aux risques physiques et de transition à horizons 2030 et 2050.

Les résultats de ces différentes analyses ont permis de nourrir la politique biodiversité SMCP et d'affiner le plan d'actions du Groupe.

Stratégie biodiversité

¹ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

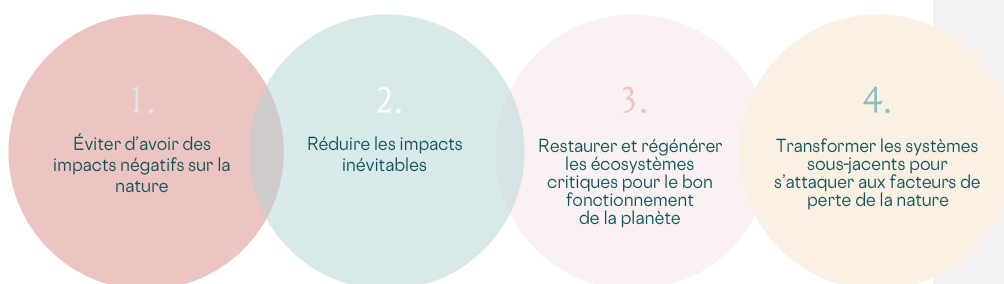
Afin de répondre à ces défis, SMCP a structuré en 2024 sa stratégie biodiversité autour des principes suivants :

- faire de la traçabilité la condition de base nécessaire à toute amélioration ;
- prioriser les enjeux matériels, à savoir la production des matières premières ;
- décliner les principes d'action définis par le *Science Based Targets Network* (SBTN) : éviter, réduire, régénérer et transformer ;
- agir aussi bien au niveau local (identification des fournisseurs à proximité de zones clés de biodiversité, projet de laine régénérative en Uruguay) qu'au niveau global (réduction de la surface de terres agricoles utilisées, approvisionnement en matières certifiées, objectifs de réduction de l'empreinte carbone, etc.) ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs 2030 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et notamment ceux visant à stopper la perte de biodiversité, à régénérer 30 % des espaces dégradés ou à réduire de moitié le risque global lié aux pesticides.

La stratégie biodiversité a été validée par le Conseil d'administration du Groupe après sa présentation dans le cadre du Comité RSE.

Éviter, réduire, restaurer et régénérer, transformer

Dans le respect du cadre définis par le SBTN, la Politique biodiversité du Groupe s'articule autour des quatre grands principes d'action :



1. Éviter

La stratégie d'évitement des atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes se manifeste à travers les engagements suivants :

- interdiction du recours à des matières issues d'espèces animales protégées mentionnées dans la convention CITES et la liste rouge de l'IUCN. Les marques du Groupe utilisent uniquement des matières animales issues de la filière alimentaire (bœuf, veau, agneau pour le cuir) ou de la laine en provenance d'élevages domestiques (mouton, mohair, chèvre cachemire). Les fourrures et cuirs d'espèces exotiques (pythons, crocodiles, lézards, etc.) ne sont pas autorisés ;
- zéro déforestation liée aux approvisionnements en matières premières à risque d'ici à 2025. Parmi les matières premières considérées comme à risque en matière de déforestation, SMCP est concerné principalement par les dérivés du bois (papier, carton et viscose) et le cuir. L'atteinte de cet objectif nécessite le recours à des certifications (FSC notamment pour la viscose et le carton) et à des approvisionnements excluant les zones à risque élevé de déforestation pour le cuir (bassin amazonien notamment sauf si la tannerie est en mesure de prouver que l'élevage dont est issu le cuir n'a pas causé de déforestation).
- zéro conversion d'écosystèmes naturels liée aux opérations et chaînes d'approvisionnement d'ici à 2030. L'atteinte de cet objectif, plus large que le précédent, nécessite le recours à des certifications pour les matières premières intégrant cette dimension de non-conversion des écosystèmes (ex. : certification RWS pour la laine, *Regenerative Organic Cotton*) et une traçabilité à l'échelle locale pour les matières sourcées dans des pays à risque élevé ;
- identification dans les chaînes d'approvisionnement des sites évalués à risque en raison de leur proximité avec des zones clés de biodiversité avec pour objectif de passer en revue 100 % des

SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

fournisseurs réguliers de rang 1 (confection, assemblage) et de rang 2 (tissage, tricotage, teinturerie, tannerie) d'ici à 2025 puis de couvrir l'intégralité des étapes de production d'ici à 2030. Les sites concernés feront l'objet d'investigations pour s'assurer de la bonne prise en compte de ce risque par les fournisseurs.

2. Réduire

La réduction des impacts générés par l'activité du Groupe sur les écosystèmes et la biodiversité fait l'objet de diverses politiques détaillées dans d'autres parties du rapport de durabilité portant sur :

- le développement du recours à des matières recyclées (polyester, viscose, laine, coton, laiton, cuir) qui permet de diminuer l'occupation des sols pour les cultures et l'élevage et de réduire l'exploitation de ressources naturelles (eau, bois, etc.) tout en ayant aussi des impacts indirects positifs sur la réduction des émissions de GES et des pollutions. L'objectif défini par le Groupe est d'atteindre 30 % de matières recyclées d'ici à 2030 ;
- la certification d'ici à 2030 de 100% des matières par des standards environnementaux couvrant des enjeux tels que le management des sols, la préservation de la biodiversité, la réduction de la consommation d'eau, des pollutions ou des émissions de GES : certifications GOTS et OCS pour le coton, certification RWS pour la laine, certification FSC pour la viscose, cuir issu de tanneries certifiées LWG, etc ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre avec des objectifs validés par l'initiative SBTi.

En complément des objectifs mentionnés ci-dessus, SMCP a pris en 2024 un engagement supplémentaire visant à réduire de 5 % entre 2023 et 2030 la surface de terres agricoles nécessaires à ses approvisionnements en matières naturelles (coton, lin, viscose, cuir, laine). Cet objectif va au-delà du seuil minimum fixé par le SBTN (0,35%/an de réduction).

3. Régénérer

SMCP a pour objectif de soutenir financièrement au cours des prochaines années des projets d'agriculture régénératrice dans ses chaînes d'approvisionnement répondant aux critères suivants : la régénération des sols, l'augmentation de la biodiversité, l'élimination de l'utilisation des intrants synthétiques, l'amélioration des moyens de subsistance des agriculteurs et l'amélioration du bien-être animal. Les marques du Groupe développeront en parallèle les achats de matières auprès des projets soutenus.

La laine, qui est la matière première utilisée par le Groupe avec les impacts sur les écosystèmes les plus importants, sera ciblée de façon prioritaire pour la mise en place de ces projets dont un premier pilote sera lancé en 2025.

4. Transformer

Le volet transformationnel de la stratégie vise en premier lieu à contribuer à la sensibilisation de différents publics (collaborateurs, clients) aux interactions entre le secteur de la mode et la biodiversité et à former les équipes en charge du design et de la fabrication des produits sur ces questions.

SMCP a aussi la volonté de collaborer dans le cadre d'initiatives sectorielles ou de groupes de travail pour partager ses connaissances et soutenir une prise en compte renforcée des enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles ou les référentiels de certification.

SMCP est à ce titre membre du Leather Working Group depuis 2023 qui œuvre, entre autres sujets, à l'amélioration de la traçabilité dans la filière du cuir pour lutter contre la déforestation.

Le Groupe est également partenaire de l'ONG Canopy qui lutte contre la déforestation liée à la consommation d'emballages (papier, carton) et de fibres artificielles cellulosiques (viscose, modal, rayon, etc.).

Enfin, SMCP a participé à un groupe de travail sous l'égide du ministère en charge de l'environnement en France pour proposer des actions à mettre en œuvre par les entreprises du secteur de la mode dans le cadre de la stratégie nationale pour biodiversité. Cette réflexion collective a permis d'identifier des leviers pour faire de la biodiversité une opportunité pour les entreprises du secteur, cartographier les risques et proposer des pistes de réduction des pressions sur les écosystèmes. Dans ce cadre et à l'instar du volet « transformer » de sa stratégie, le Groupe a pu partager ses pratiques et plans d'action avec les autres participants.

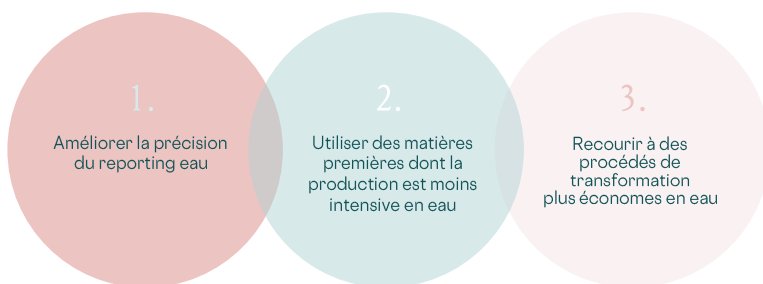
Politique biodiversité, eau et réduction des pollutions SMCP - V1 - décembre 2024

Réduction de l'empreinte eau

En 2024, le Groupe a réalisé son empreinte eau. Il ressort de l'analyse que la fabrication des produits et leur utilisation (lavage) représentent les étapes les plus consommatrices d'eau dans la chaîne de valeur de SMCP. La consommation des sites opérés par le Groupe (bureaux, magasins et entrepôts) est évaluée à moins de 1 % de la consommation totale et n'est donc pas matérielle. Les matières premières constituent la plus grande source de consommation d'eau, qui est majoritairement liée à l'irrigation des cultures de coton dans de nombreuses régions de monde.

La transformation des matières premières, et plus particulièrement les étapes de tannage et de teinture, est également fortement consommatrice d'eau. Le lavage des vêtements par les clients représente une consommation dans le même ordre de grandeur que celle liée à la transformation des matières premières. Les enjeux liés à la consommation d'eau varient en fonction des régions du monde où elle est prélevée. Afin de tenir compte de ce paramètre, SMCP a réalisé une analyse du risque de stress hydrique dans sa chaîne d'approvisionnement.

En lien avec cette analyse, le Groupe a défini l'objectif suivant : réduire de 30 % entre 2022 et 2030 la consommation d'eau liée à la fabrication de ses produits qui constitue le poste le plus consommateur d'eau lié à l'activité du Groupe. Les actions menées par le Groupe en la matière se déclinent autour de trois axes prioritaires :



1. Améliorer la précision du reporting eau

La consommation d'eau nécessaire à la production des matières premières et leur transformation est à l'heure actuelle fondée sur des estimations issues d'études scientifiques. Afin de piloter plus finement sa consommation d'eau et les effets des plans d'action mis en place pour la réduire, le Groupe souhaite disposer d'un reporting alimenté par un échantillon de données réelles de consommation d'eau collectées au niveau de certaines étapes clés de transformation telles que la teinture ou le tannage (rangs 2 ou 3).

Grâce au travail réalisé sur la traçabilité, le Groupe dispose par ailleurs d'une connaissance de plus en plus fine de la localisation géographique des fournisseurs de sa chaîne d'approvisionnement et des zones de production des matières premières.

Ces informations permettent d'identifier les zones de stress hydriques aux différentes étapes de production et conduiront à terme à mettre en œuvre des actions ciblées au niveau local pour réduire la consommation d'eau dans les espaces les plus à risque.

2. Utiliser des matières premières dont la production est moins intensive en eau

Les marques du Groupe ont pour objectif de développer dans leurs collections le recours à des matières certifiées dont la production nécessite de plus faibles quantités d'eau. Il s'agit notamment des matières

SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

recyclées (coton, laine, polyester, viscose) et de certaines marques de fibres artificielles (viscose LENZING™ ECOVERO™, LivaEco, TENCEL™, Lyocell, etc.). À titre d'exemple, le recours au coton recyclé à la place du coton conventionnel permet une réduction de 90 % de la consommation d'eau. La fabrication de viscose LENZING™ ECOVERO™ nécessite quant à elle 50 % d'eau de moins que pour la viscose standard.

Concernant le coton biologique, qui est une autre matière privilégiée par le Groupe, il n'existe pas de consensus scientifique sur le fait que sa culture consommerait moins d'eau que pour celle du coton standard. La quantité d'eau nécessaire à la culture du coton varie davantage en fonction des pays de production et des pratiques d'irrigation. L'amélioration de la traçabilité des zones de culture du coton constitue dès lors une priorité pour réduire la consommation d'eau liée à l'utilisation de cette matière. Consommation d'eau liée à la fabrication des produits

3. Recourir à des procédés de transformation plus économes en eau

Des alternatives sont recherchées pour limiter la consommation d'eau liée aux procédés de transformation les plus consommateurs (tannage, teinture, délavage).

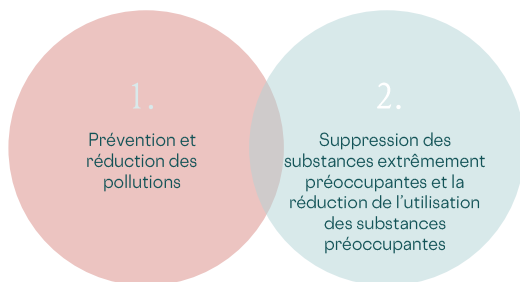
Les tanneries certifiées selon le standard du Leather Working Group (LWG) consomment en moyenne entre 1,3 (certification LWG Bronze) et 2,7 fois (certification LWG Gold) moins d'eau que les tanneries non certifiées. Le Groupe a pour objectif que d'ici à 2030, 100 % du cuir utilisé dans ses produits soit issu de tanneries certifiées LWG.

Pour le délavage du denim, des technologies utilisant le laser ou l'ozone sont privilégiées et permettent de diviser par deux la consommation d'eau et de produits chimiques lors de cette étape. Concernant la teinturerie, de nouvelles technologies commencent à être employées par les marques telles que le « dope dyed » pour les fibres synthétiques, procédé permettant d'intégrer directement la couleur dès la fabrication du fil et de se passer des bains de teinture.

D'une façon générale, les fournisseurs du Groupe sont incités dans le cadre de son code de conduite à préserver les ressources en eau.

Réduction des pollutions (eau, air, sol)

Les actions en matière de pollution s'articulent autour de deux axes principaux :



Ces actions sont directement liées à celles mises en place pour augmenter la proportion de matières certifiées et pour décarboner les consommations d'énergie des fournisseurs.

1. Prévention et réduction des pollutions et des déchets

Tous les fournisseurs du Groupe sont tenus d'appliquer les principes du Code de conduite comportant un volet sur le respect des réglementations sur la pollution et la mise en place de politiques volontaristes en la matière.

Commenté [LG1]: Partie-pis vs 3 axes de la CSRD - dispositif d'alerte

SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

La stratégie matières poursuivie visant à développer le recours aux matières certifiées selon des standards environnementaux de référence a des effets bénéfiques sur la réduction de nombreux types de pollutions.

À titre d'exemple, les matières recyclées permettent une réduction de l'ordre de 90% des pollutions dans l'eau, l'air et le sol. Le coton biologique ou la viscose LENZING™ ECOVERO™ permettent de leur côté des réductions importantes de l'écotoxicité. Un système de management environnemental dépassant le cadre réglementaire est également nécessaire pour tous les sites de transformation (filature, tisseur, teinturerie, etc.) intervenant sur des matières certifiées Global Organic Textile standard (GOTS) et Global Recycled Standard (GRS).

Les marques du Groupe ont aussi pour objectif de recourir exclusivement à des cuirs issus de tanneries certifiées Leather Working Group (LWG). Le référentiel d'audit LWG comporte des sections spécifiques sur la gestion des effluents, les émissions dans l'air et la gestion des produits chimiques.

Enfin, la décarbonation du mix énergétique des fournisseurs, qui constitue un des leviers principaux du plan de transition climatique de SMCP, conduit à des réductions d'émissions de particules fines ou d'ozone. Concernant les émissions de microfibres plastiques lors du lavage des vêtements en matières synthétiques, le Groupe n'a pas à ce jour de politiques permettant d'adresser cet enjeu.

SMCP encourage une gestion responsable des déchets tout au long de sa chaîne de valeur, dans le respect du cadre réglementaire en vigueur. Le Groupe adopte une approche de prévention, en incitant ses fournisseurs à réduire à la source la production de déchets générés par leurs activités, de la conception des produits jusqu'à leur distribution. Lorsque la prévention n'est pas possible, les déchets doivent être triés, collectés et traités de manière appropriée, en privilégiant le recyclage et la valorisation. Enfin, les actions et engagements de SMCP relatifs à la fin de vie des produits sont détaillés dans sa Politique d'utilisation des ressources et d'économie circulaire.

2. Substances préoccupantes

Le Groupe œuvre à la réduction de l'utilisation, lors des étapes de fabrication des produits, de substances extrêmement préoccupantes et préoccupantes via l'achat de matières certifiées dont le référentiel requiert le respect par les usines de fabrication de liste de substances interdites en raison de leurs impacts sur la santé ou l'environnement.

La certification GOTS pour le coton biologique dispose de sa propre liste de substances interdites et les certifications GRS et LWG appliquent la liste de substances interdites (Manufacturing Restricted Substances List - MRSL) définie par l'initiative Zero Discharge of Hazardous Chemical (ZDHC).

Des tests sont par ailleurs réalisés sur les produits commercialisés pour s'assurer de l'absence de substances extrêmement préoccupantes mentionnées dans la réglementation européenne REACH.

Collaboration pour l'atteinte des objectifs

Collaborer avec les fournisseurs

SMCP est conscient que l'atteinte de ses objectifs environnementaux dépend aussi des efforts mis en place par ses fournisseurs.

Le Groupe et ses marques sélectionnent leurs fournisseurs sur la base de critères environnementaux et notamment en fonction de leur capacité à répondre aux standards matières du Groupe.

L'entreprise met en place des échanges réguliers de données avec ses fournisseurs, encourage le développement de nouvelles technologies et de matières plus responsables, et favorise le partage de bonnes pratiques. Ce travail commun vise à faire évoluer les process de production et à progresser ensemble vers des modes de fabrication plus durables.

Le Groupe SMCP demande à ses fournisseurs de mettre en place des actions concrètes pour réduire leurs impacts environnementaux. Les fournisseurs doivent :

- A minima respecter les réglementations environnementales locales et internationales ;

Politique biodiversité, eau et réduction des pollutions SMCP - V1 - décembre 2024

SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

- améliorer la performance environnementale de leurs produits (écoconception, utilisation de matières certifiées telles que GOTS, OCS, RCS, GRS, RWS...);
- optimiser la performance environnementale des sites de production ;
- assurer la traçabilité des produits et la conformité des substances chimiques (notamment REACH) ;
- promouvoir la transparence dans la chaîne d'approvisionnement ;
- privilégier le transport ferroviaire et maritime plutôt que l'aérien ;
- partager leurs données environnementales (énergie, ressources, déchets, émissions) sur demande.

Les attentes du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs sont également relayés dans [le Code de conduite fournisseurs](#).

Collaborer pour une mode à plus faible impact environnemental

SMCP s'engage activement dans des partenariats multi-acteurs et sectoriels afin de renforcer la prise en compte des enjeux environnementaux et de gestion des ressources. Le Groupe collabore avec des organisations clés telles que Canopy, la Fédération de la Mode Circulaire, *Leather Working Group (LWG)* et l'*Alliance du Commerce* pour promouvoir des pratiques plus responsables au sein de l'industrie.